Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2025_0708

Arrêté temporaire de circulation
Coulage d'une dalle béton avec une mixo pompe
18 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle **SORENOV demeurant 2 bis route de la Chapelle ZI du Beuzon 49000 ECOUFLANT représentée par Monsieur Michel VEILLON -** demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux pour le **coulage d'une dalle béton avec une mixo pompe** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 23/09/2025 DU N°16 AU N°26 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE (BEAUPREAU),**

ARRÊTE

ARTICLE 1
Le 23/09/2025, la circulation est alternée par B15+C18 le matin du 16 au 26 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SORENOV.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 11 septembre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

DIFFUSION:
- *SORENOV*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie Beaupréau*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook